

COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-19

DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE CAUSEES PAR DES TIERS

Rapport de M. le Président :

Les dégradations de la voirie départementale causées par des tiers donnent lieu à versement d'une indemnisation compensatrice soit par les personnes impliquées, soit par leur compagnie d'assurance.

M. le Payeur départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter le montant de ces indemnités et de décider de leur emploi ou de la non reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un tableau récapitulatif de ces diverses dégradations entraînant l'émission de titres de recette pour un montant total en section de fonctionnement de 17 355.60 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-19

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités proposées par les différentes compagnies d'assurances d'un montant global de 17 355,60 € pour les dégradations causées par des tiers à la voirie départementale et les conditions de leur utilisation conformément au tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CP 05/08-19

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

**EXERCICES 2004 et 2005
ARTICLE 778 S/FONCTION 621**

SINISTRE	DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	CONTREVENANT	N° MANDAT et MONTANT	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
Accident du 08/12/04	RD927 VILLEMADE Dégradation de signalisation	321,72 €	81000 GAILLAC	6184/05 de 321.72 €	Travaux effectués
Accident du 15/07/04	RD115 FENEYROLS Dégradation de glissières de sécurité en bois côté droit	846,80 €	AXA ASSURANCES 163 Avenue du Haut Lévêque 33608 PESSAC CEDEX	6125/2005 de 846.80 €	Travaux effectués
Accident du 20/01/05	RD3 AUCAMVILLE Dégradation de signalisation	330,51 €	75009 PARIS	6464/2005 de 330.51 €	Travaux effectués
Accident du 17/07/04	RD50 MONTBARTIER Dégradation d'un parapet du pont sur le canal	5 475,29 €	MUTUELLE DU POITOU 6 bis rue de l'Hôtel-Dieu 86007 POITIERS CEDEX	6758/05 de 5 475.29 €	Travaux effectués
Accident du 16/05/04	RD26 bis St-NICOLAS-DE-LA-GRAVE Dégradation du garde-corps	7 365,14 €	GAN Centre de gestion et d'Assistance aux réseaux de Toulouse 15 rue Deville 31070 TOULOUSE CEDEX	3263/05 de 7 365.14 €	Travaux effectués

SINISTRE	DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	CONTREVENANT	N° MANDAT et MONTANT	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
Accident du 25/11/04	RD953 VALENCE D'AGEN Camion renversé sur la chaussée d'un carrefour giratoire nécessitant un nettoyage	1 117,00 €	SA BRUNET-CAILLIVE B.P. 1 82403 VALENCE D'AGEN	7298/05 de 579.20 € Etat des interventions par les agents de la subdivision de Valence d'Agen : 537.80 €	Travaux effectués
Accident de Janvier 05	RD69 MONTAUBAN Dégradation de garde-corps	1 899,14 €	MACIF Services régionaux Rue de Pompeyrie 47030 AGEN CEDEX	7322/05 de 1 899.14 €	Travaux effectués
MONTANT DE L'INDEMNITE...		17 355,60 €			

Le Président,